

PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS D'AVENIR VILLE ET TERRITOIRES DURABLES

L'axe 1 de l'action " **Ville durable et solidaire, excellence environnementale du renouvellement urbain** ", intitulé " Viser la très haute performance et l'innovation environnementale pour le renouvellement urbain ", est doté de **71 millions d'euros de subventions** pour mettre en œuvre des projets innovants dans des quartiers dits d'intérêt national du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU). L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) a donc été désignée opérateur responsable de la mise en œuvre de ce programme, en application de la convention du 12 décembre 2014 signée entre l'Etat et l'ANRU.

Cette action offre aux acteurs du renouvellement urbain l'opportunité de bâtir des projets intégrés mobilisant tous les leviers d'innovations de la ville durable au service d'une amélioration du cadre de vie des habitants, à coût maîtrisé. Dans une approche complémentaire des projets de renouvellement urbain, les actions d'innovation qui seront déployées sur les **20 sites retenus** seront guidées par deux objectifs cible :

- **Augmenter le reste pour vivre des habitants**, par la diminution des dépenses contraintes (compte-tenu des besoins et usages de populations le plus souvent fragiles).
- **Renforcer l'attractivité des quartiers en renouvellement urbain.**

Dans le respect de ce double objectif, les opérations qui seront financées au titre des investissements d'avenir devront s'inscrire prioritairement dans les trois thèmes suivants :

- **La performance des bâtiments** : techniques innovantes pour la restructuration lourde des bâtiments existants, construction modulaire, bâtiments neufs démonstrateurs à haute qualité environnementale.
- **L'approche énergétique et environnementale à l'échelle du quartier**, dans une logique d'optimisation des consommations et d'économie d'énergie notamment.
- **La mobilité.**

L'innovation ne pouvant résulter de l'intervention d'un seul acteur, l'action du PIA ambitionne d'accompagner l'élaboration de réponses conçues et mises en œuvre en interaction étroite avec les habitants, nourries des expériences et compétences des acteurs publics et privés, associatifs, économiques et académiques.

Pour ce faire, un appel à manifestations d'intérêt (AMI), lancé en avril dernier par l'ANRU, a permis de sélectionner, parmi 63 candidatures éligibles portant sur des quartiers d'intérêt national du NPNRU, 20 sites qui bénéficieront des aides du PIA. Ces sites sont représentatifs de la diversité des projets de renouvellement urbain : des quartiers anciens dégradés (Perpignan ou Saint-Etienne, par exemple), des grands ensembles (Mantes-la-Jolie, Stains, Grenoble, Port-de-Bouc...), des quartiers d'Outre-mer (à la Réunion et en Guyane).

Les lauréats sont accompagnés jusqu'à l'automne 2016 pour approfondir et fiabiliser les orientations envisagées dans leurs candidatures. Cet appui prend la forme d'une aide financière (120 000 euros du PIA par site) pour réaliser les études et missions d'ingénierie nécessaires à la définition des projets, ainsi que d'une assistance opérationnelle, technique et juridique, pilotée et coordonnée par l'ANRU. Il s'agit d'accompagner des démarches ambitieuses, innovantes et exemplaires, qui visent notamment l'excellence énergétique et environnementale, mais aussi de structurer un réseau d'acteurs mobilisé autour de ces enjeux, et de capitaliser sur de bonnes pratiques qui bénéficieront à l'ensemble des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

L'engagement des premières opérations d'investissement sur ces quartiers pourra être soutenu par l'ANRU grâce aux subventions du PIA dès la fin de cette année.

Liste des 20 sites lauréats :

- | | | |
|--------------------------|---------------------------------|----------------------------------|
| Amiens (80) | Nanterre (92) | Saint-Pierre de la Réunion (974) |
| Cayenne (973) | Pau (64) | Stains (93) |
| Clichy-sous-Bois (93) | Perpignan (66) | Villeurbanne (69) |
| Grenoble/Echirolles (38) | Port-de-Bouc (13) | Villiers-le-Bel (95) |
| Lille (59) | Roubaix (59) | Vitry-le-François (51) |
| Mantes-la-Jolie (78) | Saint-Denis de la Réunion (974) | Vitry-sur-Seine (94) |
| Marseille (13) | Saint-Etienne (42) | |

